

CLASSES PRÉPARATOIRES LIVRET

Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) offrent un enseignement exigeant sur deux ans pour préparer les étudiants et étudiantes aux grandes écoles. À la rentrée 2024, 86 900 étudiants et étudiantes étaient en CPGE, toutefois un problème de diversité sociale continue à se poser, avec 58 % d'étudiants et étudiantes issues de catégories socio-professionnelles favorisées et seulement 12% de milieux défavorisés.

De surcroît, les inégalités se font également en ce qui concerne le genre. La part de la population féminine au sein des CPGE a très peu évolué, et même diminué sur les dernières années, passant de 41,4 % en 2002 à 40 % en 2024. En ce qui concerne les Lettres Supérieures (CPGE Littéraires) où 70% de la population étudiante est composée de femmes, les résultats d'admissions aux concours de l'ENS ne sont eux pas proportionnels. En effet, en 2020, lors de l'année Covid, il n'y avait pas d'épreuves orales, et les étudiants et étudiantes étaient uniquement évaluées sur leurs copies écrites et anonymisées : les femmes représentaient 78% des admises au concours section A/L de l'ENS-PSL, contre 59% lors des 5 années précédant 2020.

Par ailleurs, des parcours ont été récemment mis en place afin de tenter d'obtenir une meilleure mixité sociale, comme avec les universités qui proposent leurs propres cursus de préparation aux grandes écoles : les CUPGE (Cycles Universitaires Préparatoires aux Grandes Ecoles). Ces parcours sont similaires, mais permettent tant de rentrer dans des licences qu'en écoles d'ingénieurs. De plus, l'Adaptation Technicien Supérieure (ATS) a été développée afin de permettre à des étudiants et étudiantes titulaires d'un BTS ou d'un BUT d'accéder à une classe préparatoire d'un an qui souhaitent intégrer une école d'ingénieur. Dans le but de garantir des voies permettant réellement une diversification des profils, il est nécessaire de s'assurer de l'accompagnement réel des étudiants et étudiantes dans leur arrivée en grandes écoles, avec la mise en place de tutorat pour les étudiants et étudiantes issues de CUPGE ou d'ATS.

Afin de contribuer à la diversification sociale de ces voies, il est aussi nécessaire de les repenser, notamment en sensibilisant le corps enseignant aux questions de bien-être étudiant, mais aussi en accompagnant les jeunes à la construction d'un parcours étudiant. Les parcours individuels des étudiants et étudiantes, leurs possibles engagements et les potentielles compétences académiques doivent être pris en compte comme facteur d'ouverture des classes préparatoires à d'autres profils.

Enfin, la mixité sociale comprend aussi un enjeu d'accessibilité financière. Pour cela, il est nécessaire de garantir un accès à la vie étudiante et aux différents services pour l'ensemble de ces étudiants et étudiantes. Malheureusement, les CPGE se retrouvent régulièrement dans des villes ne permettant pas toujours l'accès aux services étudiants. Lever les freins financier passe également par la limitation des frais d'accès aux concours de grandes écoles. Le déploiement et le développement de CPGE doivent aussi être interrogés : en 2024 les effectifs en CPGE ont principalement augmenté dans des établissements privés. Ce déploiement de CPGE extrêmement couteuses pose une réelle question sur l'égalité des chances.

Pour plus de détails sur nos positions sur les campus délocalisés, se référer à la profession de foi CNESER 25-27 (p.74)

EN BREF

La FAGE demande :

- **La révision des CPGE afin de lutter contre les inégalités multiples et améliorer la mobilité sociale dans l'enseignement supérieur ;**
- **Une réelle égalité des chances pour les étudiants et étudiantes issus de l'ATS ou de la CUPGE en garantissant la mise en place d'un tutorat lors de l'accès en grande école ;**
- **Un accès à la vie étudiante et aux différents services pour les jeunes en CPGE.**

